

Conseil de Vie Collégienne n°1

Vendredi 13/01/2017 de 14h25 à 16h35

Membres présents :

M.Galanth, Principal

Mme Larrieu, Principale-adjointe

Mme Habert-Simonet, gestionnaire

M.Avrillault, CPE

Mme Bernasconi, représentante des parents d'élèves

Sara Felfel et Louise Keriger (3C), Chloé Petit (3F), Sabrina Berrabah (4D), Antoine De Kepper et Manon Rogez (5G), Dorian Mereau (6A).

Excusés :

Mme Liron (directrice de la SEGPA)

M.Tranchant (chef de cuisine, représentant des ATOS)

Mme Lefebvre (représentante des personnels enseignants).

Ordre du jour :

- I- Présentation des attributions du CVC**
- II- Thèmes de travail pour l'année scolaire 2016-2017**

I- Présentation des attributions du CVC

M.Avrillault introduit la séance en rappelant le fonctionnement du conseil de vie collégienne, sa composition et ses attributions. Il indique qu'un document de présentation du CVC est disponible sur le site internet du collège (voir ci-dessous). L'ensemble des membres présents approuve le mode de fonctionnement proposé.

II- Thèmes de travail pour l'année scolaire 2016-2017

M.Avrillault précise qu'il a réuni tous les délégués de classe en ce début janvier pour les consulter au sujet de la vie collégienne. Lors de la préparation de leur conseil de classe du premier trimestre, les délégués étaient chargés de relever les remarques de leurs camarades sur la vie collégienne. Les remarques ont été classées par catégories :

La cour de récréation	
Remarques des élèves	Analyse et propositions du CVC
<p>Tout comme l'an dernier, les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} indiquent qu'ils n'ont pas de préau dans leur cour</p>	<p>Cette remarque sera transmise au conseil départemental qui est en charge de l'aménagement du collège. Cependant, comme le précisent Mme Habert-Simonet et M.Galanth, la situation de la cour n°2, qui est construite sur le toit du PDR, complique la mise en place d'un chantier (structures lourdes dangereuses).</p> <p>M.Galanth souligne le fait qu'en cas d'averse conséquente, un dispositif existe et permet aux élèves et aux professeurs de se retrouver directement dans la classe au lieu d'attendre dehors sous la pluie.</p>
<p>Les élèves déplorent le grand nombre d'atroupements d'élèves dans la cour des 6^{ème} et 5^{ème}</p>	<p>M.Avrillault informe les membres du CVC que le dispositif des médiateurs a été relancé en ce début d'année pour faire face aux jeux dangereux et aux atroupements dans la cour 2.</p>
<p>Est-il possible de ne plus séparer les 6-5^{èmes} des 4-3^{èmes}? Ou d'inverser la répartition actuelle des élèves dans les cours ?</p>	<p>M.Avrillault rappelle que la séparation des élèves dans deux cours distinctes n'est pas un hasard. Elle répond à un impératif de sécurité dans la mesure où il serait dangereux de réunir plus de 700 élèves dans une même cour (risque d'atroupements, de bouchons, de blessures...). De plus, cela facilite la surveillance des élèves par les assistants d'éducation et protège et rassure les plus jeunes lors de leur entrée dans le collège.</p> <p>L'inversion des cours est une idée intéressante. Cependant, le marquage des classes au sol ne peut être changé toutes les périodes et le changement de cour n'est pas forcément désiré par tous les élèves.</p> <p>Les délégués effectueront un sondage (réalisé en ligne avec M.Avrillault) auprès de leurs camarades pour savoir s'ils y sont favorables.</p>

<p>De la farine est jetée sur les élèves les jours d'anniversaire. Plusieurs élèves se plaignent des jeux dangereux des 6^{èmes} et 5^{èmes} qui provoquent des bousculades.</p>	<p>M.Galanth et M.Avrillault condamnent fortement cette nouvelle façon de célébrer les anniversaires. Cela peut salir la cour de récréation ou la voie publique, créer des histoires en salissant les habits des élèves, empêcher certains de monter dans le bus... M.Galanth assimile aussi cela à du gaspillage alimentaire. M.Avrillault ajoute que les élèves surpris à jeter de la farine dans ou aux abords du collège seront punis.</p> <p>De plus, à la demande de certains élèves, le club « Gregh TV » ne souhaitera plus les anniversaires des élèves pour éviter ces célébrations humiliantes.</p>
<p>Pourquoi les élèves ne peuvent-ils pas aller dans le hall lorsqu'il fait froid dehors en période hivernale ?</p>	<p>M.Avrillault souligne que la situation s'est déjà présentée lorsque le collège a connu des températures extrêmes (-15°), les cours étant gelées et non praticables. Il ajoute qu'il est impossible, pour des raisons de sécurité, de regrouper plus de 700 élèves dans les deux halls du rez-de-chaussée.</p> <p>Cependant, si la situation se présentait à nouveau (grand froid et cours de récréation impraticables), on peut supposer que les problèmes de transport réduiraient significativement le nombre de présents et permettrait de faire rentrer les élèves dans le hall sur les temps hors cours.</p>

La cantine	
Remarques des élèves	Analyse et propositions du CVC
<p>Le temps de repas est insuffisant, en particulier pour les élèves qui font une activité sur le temps de midi.</p>	<p>Pour rappel, le collège compte 610 demi-pensionnaires et dispose d'un réfectoire de 208 places assises. Les élèves passent soit à 11h15, soit à 12h05. Des tables ont été ajoutées l'an dernier pour faire face à la montée des effectifs et les emplois du temps ont été construits de façon à équilibrer les deux services.</p> <p>Par conséquent, comme le rappelle M.Avrillault et Mme Habert-Simonet, il est</p>

	<p>difficile d'allonger le temps de repas des élèves qui disposent en moyenne de 20 à 25min pour déjeuner.</p> <p>Néanmoins, M.Avrillault va rappeler aux assistants d'éducation que les élèves de l'AS arrivant à 13h peuvent déjeuner jusqu'à 13h25 (5min après la 1^{ère} sonnerie).</p>
<p>L'organisation de l'entrée des élèves au réfectoire est compliquée, il y a des bousculades et des dépassements de certains élèves.</p>	<p>M.Avrillault rappelle que des améliorations ont déjà été apportées ces dernières années pour apporter de la rotation et des priorités dans le passage (introduction des gommettes de couleur, des cartes « santé » ou de clubs) et pour éviter les bousculades (avancée progressive des élèves par zones). Il ajoute qu'il est difficile de faire mieux mais est ouvert à toute proposition pour améliorer à nouveau le passage des élèves à la cantine.</p>
<p>Les assistants d'éducation mettent parfois la pression aux élèves pour qu'ils sortent du réfectoire alors qu'ils n'ont pas fini leur repas.</p>	<p>Tout comme l'année dernière, M.Avrillault rappelle que l'équipe de vie scolaire a plusieurs impératifs lorsqu'elle surveille le réfectoire : veiller à ce que tout le monde déjeune, surveiller les élèves, la desserte des plateaux, la table de tri, les sorties d'élèves... Le nombre important de demi-pensionnaires oblige les assistants d'éducation à inviter les élèves qui ont eu le temps de déjeuner à laisser leur place aux autres élèves. Il ajoute que les remarques visent avant tout les élèves qui restent volontairement dans le réfectoire alors qu'ils pourraient sortir.</p>
<p>La cantine est bruyante, les réactions de certains lors des accidents de vaisselle sont pénibles.</p>	<p>La cantine est déjà insonorisée par des panneaux d'insonorisation accrochés au plafond. Quant aux manifestations lors des accidents de vaisselle, Mme Larrieu dit que cela a toujours existé et que ça relève de la bêtise humaine. M.Avrillault souligne le fait que des punitions sont prises à l'encontre des élèves qui dégradent volontairement le réfectoire (retenues TIG ou exclusion de la demi-pension).</p>

<p>Certains élèves disent ne pas avoir assez à manger, d'autres pas toujours du sel et de beurre. D'autres encore affirment ne pas avoir le même repas que leurs camarades en fonction de l'heure d'arrivée à la cantine.</p> <p>Est-il possible d'avoir un distributeur de boissons et de nourriture au collège ?</p>	<p>Mme Habert-Simonet précise que les plats servis sont déjà assaisonnés. De plus, pour des raisons de santé (lutte contre l'obésité, entre autres), les denrées sucrées et salées ne sont pas en libre distribution (la loi interdit pour les mêmes raisons la mise en place de distributeurs de nourriture dans les collèges).</p> <p>Dans des circonstances exceptionnelles (prévision du nombre de repas revue à la hausse ou à la baisse), le cuisinier est obligé de sortir des réfrigérateurs de la nourriture supplémentaire qui peut être différente de ce qui a été servi en début de service.</p> <p>M.Galanth ajoute que si les distributeurs automatiques de nourriture étaient autorisés, les collèges seraient confrontés au problème de la manipulation d'argent par les élèves (source de vol, de racket...).</p>
<p>Est-il possible de rapprocher les tables de 4 places ou de réintroduire des tables de 6 places ?</p>	<p>Pour des raisons de sécurité, et comme cela a déjà été dit l'an dernier, il n'est pas possible de changer la configuration des tables au réfectoire (évacuations d'urgence). De plus, il n'est plus possible de rajouter des tables supplémentaires, la capacité maximale de la salle étant atteinte.</p>

Les toilettes	
Remarques des élèves	Analyse et propositions du CVC
<p>Il n'y a pas toujours de savon dans les toilettes, ni de papier. Les fontaines à eau ne fonctionnent plus dans les toilettes des garçons. Les toilettes sont sales et certaines portes sont difficiles à fermer.</p>	<p>L'ensemble des membres du CVC déplore le manque de civisme d'une partie des collégiens en constatant les dégâts causés dans les toilettes à partir de photos prises par les agents d'entretien (aliments jetés dans les toilettes, papier utilisé pour boucher les évacuations, dégradations des portes et des fontaines à eau...). Cette minorité de collégiens pénalisent la majorité des élèves.</p> <p>Mme Habert-Simonet rappelle que les élèves doivent alerter les adultes (vie scolaire ou agents d'entretien) lorsqu'il manque du savon ou du papier dans les toilettes.</p>

	<p>Elle ajoute que des dépôts de plainte pour vandalisme sont effectués à chaque dégradation constatée dans les toilettes.</p> <p>Concernant les fontaines à eau, les élèves garçons sont invités à prévoir une bouteille d'eau en plastique pour s'hydrater. En effet, à peine réparées, les fontaines sont de nouveau déréglées ou cassées. Elles ne pourront pas toujours être réparées du jour au lendemain.</p> <p>M.Avrillault insiste sur le fait que les élèves surpris à dégrader les toilettes se verront sanctionnés très sévèrement.</p> <p>Les élèves du club Gregh TV vont diffuser des diapos pour sensibiliser leurs camarades au respect des biens publics lors des prochaines semaines. Des affiches seront également créées et ajoutées dans les toilettes pour tenter de dissuader les élèves de s'adonner à ses jeux idiots et irrespectueux qui contraignent autant les usagers que les agents qui entretiennent les locaux.</p>
--	--

Les lieux d'accueil sur les temps libres (permanence, CDI, Point Jeune)	
Remarques des élèves	Analyse et propositions du CVC
<p>Certains élèves s'ennuient en salle de permanence.</p>	<p>M.Avrillault rappelle que les élèves sont autorisés à faire leurs devoirs ou à lire en salle d'étude. Pour ces deux activités, ils doivent prévoir leur matériel (leurs livres et cahiers pour leurs devoirs et un roman/une revue/un journal ou une bande dessinée pour la lecture).</p>
<p>Les nouvelles règles de fréquentation du CDI (introduites l'année dernière) sont elles toujours en vigueur ? Est-il possible d'écouter de la musique avec des écouteurs sur les ordinateurs ? Quand peut-on lire des BD ?</p>	<p>M.Avrillault va se rapprocher de Mme Bah (professeure documentaliste ayant remplacé Mme Franck), pour clarifier les règles de fréquentation du CDI. Elles seront affichées et publiées sur le site internet du collège prochainement.</p>

	<p>En ce qui concerne l'utilisation des écouteurs ou casques audio, elle est exclusivement réservée à l'écoute des supports audio disponibles au CDI. En aucun cas ils peuvent être utilisés pour écouter de la musique en ligne ou via un baladeur personnel.</p>
<p>L'accès au Point Jeune est plus limité cette année. Tous les élèves ne peuvent pas y aller.</p>	<p>M.Avrillault indique que l'équipe de Direction du collège a rencontré les responsables du Service Jeunesse en début d'année pour convenir de leur action au sein du collège. Contrairement aux années précédentes, les animateurs n'interviennent plus les après-midi du lundi au jeudi. Par conséquent, les élèves ne peuvent plus se rendre au Point Jeune sur leurs temps de permanence. Cependant, des activités sont toujours proposées sur les temps de midi mais elles fonctionnent sur inscription (renseignements affichés sur la porte du Point Jeune). De plus, les animateurs interviennent désormais directement dans certaines classes pour faire de la prévention sur des thèmes divers (ex : pour le niveau 6^{ème}, une intervention est en cours sur le thème « Alimentation, Sommeil et Sport »).</p> <p>Pour pallier à ce manque d'espace ludique pour les élèves, M.Avrillault va se pencher sur la question du financement d'un stock de jeux de société propre au collège qui serait géré par l'équipe de vie scolaire. Ainsi, sur des temps bien définis, les élèves pourraient avoir accès au Point Jeune en étant encadrés par un assistant d'éducation.</p>
<p>Les élèves manquent d'informations sur l'ensemble des clubs existants dans le collège.</p>	<p>M.Avrillault signale que l'accompagnement éducatif a débuté tardivement cette année (début janvier) faute de moyens. Les activités qui s'inscrivent dans ce cadre sont : l'aide aux devoirs ainsi que les ateliers nature, théâtre, guitare et percussion.</p> <p>En dehors de l'accompagnement éducatif, il existe également l'atelier Gregh TV qui est géré par l'équipe de vie scolaire. A cela s'ajoute les activités proposées dans le cadre de l'association sportive et de la chorale.</p>

--	--

Sujets divers	
Remarques des élèves	Analyse et propositions du CVC
<p>Il y a trop de sonneries dans la journée. La sonnerie n'est pas audible dans tous les lieux du collège.</p>	<p>Les élèves du CVC ont été réunis au mois de décembre pour choisir la sonnerie du collège avec M.Avrillault. Ils avaient le choix entre cinq sonneries différentes.</p> <p>La sonnerie de 13h25 a été retirée suite à une décision du conseil d'administration. A la rentrée de janvier, la sonnerie choisie par les élèves a été mise en place et M.Avrillault a réglé la durée des sonneries en fonction des moments de la journée.</p> <p>Lors du changement de sonnerie l'année dernière, des hauts parleurs ont été rajoutés dans les endroits où la sonnerie n'était pas audible.</p> <p>A partir du sondage en ligne qui sera réalisé par les élèves délégués, les cinq sonneries existantes seront proposées à l'écoute et chaque élève pourra donner son avis sur la sonnerie qu'il souhaite voir fonctionner dans le collège.</p>
<p>Quelles tenues peut-on porter ? Pourquoi ne peut-on pas porter de jeans troués, de maillots de foot ?</p>	<p>Comme il a été indiqué à la précédente réunion du CVC (lors de la révision du règlement intérieur), il n'est pas possible de faire un catalogue des tenues interdites au sein de l'établissement dans le règlement intérieur.</p> <p>La tenue de l'élève doit être « <i>correcte, soignée et discrète</i> » et ce sont les personnels de l'établissement qui déterminent si la tenue est acceptable ou non dans le collège.</p> <p>Le jeans troué n'est pas considéré comme une tenue correcte au collège Fernand Gregh. Quant aux maillots de football, ils peuvent être vecteurs de conflits entre les élèves.</p>

<p>Quand est-ce que l'infirmière va revenir ?</p>	<p>L'infirmière scolaire est actuellement arrêtée et non remplacée.</p>
<p>L'utilisation du portable pourrait-elle être tolérée dans la cour ?</p>	<p>La question est reportée à la prochaine réunion du CVC qui aura lieu avant le conseil d'administration portant sur le règlement intérieur. M.Avrillault invite les élèves qui demandent un assouplissement de la règle existante à préparer leur argumentaire pour cette prochaine réunion.</p>
<p>Le bus de St Mammes est souvent surchargé. Certains élèves ne peuvent pas le prendre sur certains créneaux de la semaine.</p>	<p>Mme Larrieu indique qu'elle a déjà fait remonter les problèmes d'horaires de bus en début d'année et que des changements ont été opérés pour que les élèves arrivent avant la première sonnerie. Elle relève les numéros des bus concernés par une trop grande affluence (les courses 203-28 et 203-32 vers St Mammès) qu'elle communiquera à nouveau à M.Czerwicz, responsable de cette organisation dans la communauté de communes.</p>

Secrétaire de séance : M.Avrillault

Le Conseil de Vie Collégienne

I- Les objectifs du CVC

Rendre les élèves acteurs de leur scolarité en leur donnant la possibilité d'être force de proposition et de s'engager dans des projets au service de la vie collégienne.

Donner l'occasion aux élèves de s'investir de façon citoyenne et de développer un sentiment d'appartenance au collège.

II- La composition du CVC

7 élèves :

- 3 élus au Conseil d'Administration
- 4 parmi les délégués de classe (1 par niveau)*

9 adultes :

- L'équipe de direction (4) : principal, principal –adjoint, gestionnaire, CPE
- 1 ou 2 enseignant(s) ou personnel(s) d'éducation
- 1 ou 2 personnels ATOSS
- 1 représentant des parents d'élèves

*Election des élèves par niveau

-Information et appel à candidatures lors de l'AG des délégués puis lors de la première réunion de formation des délégués de classe.

-Election d'un délégué par niveau par l'ensemble des délégués du niveau

III- Les modalités de fonctionnement

-Conseil présidé par le principal et/ou le conseiller principal d'éducation.

-Au moins deux réunions du conseil dans l'année scolaire.

-Ordre du jour réalisé à partir des retours de l'ensemble des délégués de classe suite à la préparation des conseils de classe.

-Les membres du conseil émettent avis et propositions sur des questions relatives à la Vie du collège :

- **L'aménagement des espaces destinés à la vie collégienne** (ex : salle de permanence, cour, toilettes...).
- **L'organisation générale de la journée scolaire** (ex : les différents « temps » scolaire, l'organisation des études et des dispositifs de soutien scolaire...).
- **Le règlement intérieur** et autres chartes définissant le vivre-ensemble au collège.
- **Les actions de sensibilisation à destination des élèves** (ex : utilisation des TICE, lutte contre la violence, hygiène/propreté du collège, orientation des élèves...).
- **L'organisation d'activités ou de célébrations** (soirée des réussites, bal de fin d'année des 3^{èmes} ...).

